

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 2^e jour du mois de **juillet** de l'an **2019**, à **20 h**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant
M. Stéphane Roux, conseiller
M. Danny Fontaine, conseiller

Absence : M. Jean Laurier, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à 20 h 08 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20190702-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

8.7 Nomination – Comité de pilotage – planification stratégique

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20190702-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20190702-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

1.3 Dépôt du procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2019

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20190702-03 3.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale

20190702-04 3.2 Dépenses faisant suite à la séance du 3 juin 2019

20190702-05 3.3 Compte à payer – juin 2019

20190702-06 3.4 Salaires payés de la Municipalité – juin 2019

3.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – juin 2019

20190702-07 3.6 Inscription – Congrès FQM

20190702-08 3.7 Inscription – Journée Rendez-vous SAM

4 LÉGISLATION

20190702-09 4.1 Règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles

20190702-10 4.2 Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021

20190702-11 4.3 Règlement 2019-05 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE – programme rénovation » édition 2019-2021

- 20190702-12 4.4 Désignation de l'officier municipal – Pouvoir d'inspection, d'émission de permis et de constat d'infraction
- 20190702-13 4.5 Gestion des archives – Autorisation de destruction de document
- 20190702-14 4.6 Gestion des archives – Document d'évaluation foncière
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 20190702-15 5.1 Projet – Schéma de couverture de risque
- 20190702-16 5.2 Système d'accueil automatisé – volet sécurité publique
6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20190702-17 6.1 Demande d'appui – Municipalité de Wotton – planification quinquennale des travaux du MTQ
- 7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 7.1 Dépôt d'une lettre Mme Sylvie Berthaud
- 7.2 Fleurons du Québec - évaluation
- 20190702-18 7.3 Achat de produits économiseurs d'eau et d'énergie – Hydro-Québec
- 8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 20190702-19 8.1 Permis de rénovation- Installation de systèmes de ventilations au toit – Plan d'implantation et d'intégration Architecturale (PIIA), 2 chemin Gosford Nord
- 20190702-20 8.2 Permis de construction- Nouveau bâtiment complémentaire- Plan d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA), 17 route 257 EST
- 8.3 Dépôt de la liste des permis émis et du rapport de l'inspecteur– juin 2019
- 20190702-21 8.6 Offre de services complémentaires – Planification stratégique – volet urbanisme
- 20190702-22 8.7 Nomination – Comité de pilotage – Planification stratégique
- 9 LOISIRS ET CULTURE
- 8.7 Dépôt du rapport annuel – Bibliothèque Ham-Sud
- La directrice générale dépose le rapport 2018 de la bibliothèque de Ham-Sud préparé par le Réseau Biblio-Estrie
- 10 RESSOURCES HUMAINES
- 20190702-23 10.1 Embauche employé occasionnel – Hiver 2019-2020
- 20190702-24 10.2 Modification – Contrat de travail des journaliers à la voirie
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12 CORRESPONDANCE
- 12.1 Copie de la correspondance
- 13 VARIA
- 20190702-25 13.1 Don de la médaille du lieutenant-gouverneur – Madeleine Lamoureux
- 20190702-26 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20190702-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal – Comité consultatif d’urbanisme du 17 juin 2019

La directrice générale dépose le procès-verbal de la dernière rencontre du comité consultatif d’urbanisme qui a eu lieu le 17 juin dernier.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20190702-03

3.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale

Diane Audit Goddard déclare ses intérêts pour ce point à l’ordre du jour et mentionne aux membres du conseil qu’elle s’abstiendra de prendre part aux délibérations.

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D’accepter la liste des dépenses autorisées au 2 juillet 2019 d'une somme de **14 618,65 \$** dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

ADOPTÉE

20190702-04

3.2 Dépenses faisant suite à la séance du 3 juin 2019

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

D’accepter la liste des chèques d'une somme de **24 818,96 \$** faisant suite à la séance régulière du 3 juin 2019.

ADOPTÉE

20190702-05

3.3 Compte à payer – juin 2019

Diane Audit Goddard déclare ses intérêts pour ce point à l’ordre du jour et mentionne aux membres du conseil qu’elle s’abstiendra de prendre part aux délibérations.

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques à émettre au 2 juillet 2019 d'une somme de **71 039,64 \$** pour le paiement des différents fournisseurs.

No	Fournisseur	Montant
1	Actualités l'Étincelle	786,43 \$
2	Centre agricole Wotton	159,79 \$
3	Construction et Rénovation DMT inc.	46 175,11 \$
4	GESTIM	454,15 \$
5	Goddard, Robert	587,40 \$
7	GROUPE ULTIMA INC	106,00 \$
8	GSI Environnement inc	184,79 \$
10	JN DENIS INC	1 068,66 \$
13	JP CADRIN ET ASSOCIÉS	1 149,75 \$
14	L'Essentiel des Travailleurs	84,68 \$
15	MÉGABURO - DRUMMONDVILLE	53,61 \$
17	MRC DES SOURCES	195,25 \$
18	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	3 673,53 \$
19	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	217,29 \$
20	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 758,26 \$
22	SERVICE DE CHAUFFAGE P.E. POIRIER	119,58 \$
23	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	426,36 \$
25	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	990,52 \$
27	Virage Multimédia	132,22 \$
28	Vivaco Groupe Coopératif	673,08 \$
35	Waste management	389,84 \$
36	Fonds information du territoire	16,00 \$
37	Les Jardins de Valérie	3 100,80 \$
38	Réal Huot inc.	5 394,28 \$
40	Municipalité Saint-Adrien	3 142,26 \$
41		<u>71 039,64 \$</u>

ADOPTÉE

20190702-06

3.4 Salaires payés de la Municipalité – juin 2019

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **11 688,35 \$** émis du 5 juin au 2 juillet inclusivement.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – juin 2019

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 30 juin 2019.

20190702-07

3.6 Inscription – Congrès FQM

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'autoriser l'inscription de Serge Bernier au congrès de la FQM qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019.

De rembourser les dépenses associées sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

20190702-08

3.7 Inscription – Journée Rendez-vous SAM

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

D'autoriser l'inscription de Marie-Pier Dupuis à la journée Rendez-Vous SAM qui aura lieu du le 26 septembre 2019.

De rembourser les dépenses associées sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20190702-09

4.1 Règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a conclu, avec d'autres municipalités, une entente intermunicipale concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles pour laquelle la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux agit comme mandataire;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a annoncé son désir de bannir l'élimination des matières organiques aux lieux d'enfouissement techniques (LET) et que les municipalités locales et régionales doivent tout mettre en œuvre pour tendre vers cet objectif, notamment en offrant à la population des services de récupération adéquats et performants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement 2004-05 concernant l'enlèvement des déchets domestiques et 338 Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge d'intérêt de réglementer la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Marilène Poirier lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2019 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance.

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que présenté.

ADOPTÉE

20190702-10

4.2 Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham Sud désire mettre en œuvre un programme de subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

CONSIDÉRANT QUE par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Ham-Sud peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a prévu une somme de 10 000 \$ en 2018 aux fins de verser des subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseiller Jean Laurier lors de la séance du 3 juin 2019.

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que présenté.

ADOPTÉE

20190702-11

4.3 Règlement 2019-05 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE – programme rénovation » édition 2019-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham Sud désire mettre en œuvre un programme de subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

CONSIDÉRANT QUE par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Ham-Sud peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a prévu une somme de 10 000 \$ en 2018 aux fins de verser des subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseiller Jean Laurier lors de la séance du 3 juin 2019.

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que présenté.

ADOPTÉE

20190702-12

4.4 Désignation de l'officier municipal – Pouvoir d'inspection, d'émission de permis et de constat d'infraction

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 492 du Code Municipal, la municipalité doit désigner un fonctionnaire ayant le pouvoir de procéder à des inspections sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu l'article 147 du Code de procédure pénale, la municipalité doit désigner un fonctionnaire habilité à émettre et signer des constats d'infraction;

***Il est proposé par Danny Fontaine
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud désigne l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie responsable de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme ou de tout autre règlement municipaux;

QUE la Municipalité de Ham-Sud désigne l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie responsable de l'application de tous les règlements municipaux et à procéder à toute inspection nécessaire le cas échéant;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit également autorisée à accompagner l'inspecteur lors d'inspection prévue sur le territoire lorsque sa présence est requise;

QUE la Municipalité de Ham-Sud désigne l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie responsable de l'émission des constats d'infraction conformément au Code de procédure pénale;

ADOPTÉE

20190702-13

4.5 Gestion des archives – Autorisation de destruction de document

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D'autoriser la destruction des documents d'archives inclus dans la liste préparée par l'archiviste Michel Hamel le, laquelle liste respecte les délais de conservation reconnus.

ADOPTÉE

20190702-14

4.6 Gestion des archives – Document d'évaluation foncière

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, est désignée comme organisme municipal responsable de l'évaluation et que cette désignation entraîne l'obligation de garder les documents nécessaires à l'élaboration des rôles d'évaluation pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a décidé de retourner aux municipalités locales certains documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation;

CONSIDÉRANT que ces documents nous appartiennent et que nous pouvons en disposer selon les dispositions de notre calendrier de conservation approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT qu'après vérification il n'y a aucune exigence de conservation des documents qui servent à créer le rôle d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité confirme à la MRC des Sources que les dossiers dont elle a la propriété peuvent être détruits;

QUE la Municipalité assumera les frais de destruction de ces archives.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20190702-15

5.1 Projet – Schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC des Sources d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* et selon un avis du ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a conclu en 2001 un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficace de l'ensemble des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au Schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le Schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud, adopte le plan de mise en œuvre de la Municipalité contenu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources;

QUE la Municipalité de Ham-Sud s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE

20190702-16

5.2 Système d'accueil automatisé – volet sécurité publique

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité effectue l'achat et l'installation d'un système d'accueil automatisé à l'entreprise GSC Communication pour un montant de 3 117 \$ plus les taxes applicables. Les frais annuels s'élèvent à 375 \$.

QUE le montant associé à l'achat et à l'installation du système soit prélevé à même le budget de la subvention Agence 911 – sécurité publique.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20190702-17

6.1 Demande d'appui – Municipalité de Wotton – planification quinquennale des travaux du MTQ

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports fait une planification quinquennale des projets à réaliser sur tout le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a rencontré les maires et les DG de la MRC pour leur exposer les travaux pour 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités sont en lien direct avec le réseau routier de leur territoire et connaissent bien les besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports laisse peu de marge de manoeuvre aux municipalités en leur annonçant les travaux, une année avant la réalisation de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont besoin de plus de 12 mois pour amasser les montants nécessaires afin de planifier et réaliser des travaux qu'il est plus logique de faire au moment où les travaux du MTQ seront effectués sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande, dans les 12 mois précédant les travaux, si la municipalité souhaitait asphalté un mètre additionnel d'accotement de chaque côté de la route, au frais de la municipalité, au moment où l'asphaltage serait fait par l'entrepreneur du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont que rarement la latitude dans le budget pour accepter ce qui serait une proposition intéressante si le budget le permettait ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des routes du territoire est criant et qu'il est impératif que le MTQ nous donne l'étendue de la planification quinquennale afin de permettre des travaux communs bien réalisés, complets et répondant aux demandes des citoyens.

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'appuyer la Municipalité de Wotton dans leur demande au Ministère des Transports de rendre disponible pour les municipalités du territoire, la planification quinquennale prévue sur leurs territoires afin de permettre des travaux planifiés et budgétés au niveau municipal.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt d'une lettre Mme Sylvie Berthaud

La directrice générale dépose une lettre de Mme Sylvie Berthaud adressée aux membres du conseil.

7.2 Fleurons du Québec - évaluation

La directrice générale informe les membres du conseil que l'évaluation des Fleurons du Québec aura lieu le 13 août 2019.

20190702-18

7.3 Achat de produits économiseurs d'eau et d'énergie – Hydro-Québec

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité procède à l'achat de cinquante (50) trousse de pomme de douche à Hydro-Québec comme suit :

Trousse numéro 1 (8 \$) : 16 trousse
Trousse numéro 2 (10 \$) : 17 trousse
Trousse numéro 3 (12 \$) : 17 trousse

QUE le montant soit affecté à même le budget Habitation durable 2019.

QUE la Municipalité fasse gratuitement la distribution desdites trousse aux citoyens lors d'un évènement ultérieur.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20190702-19

8.1 Permis de rénovation- Installation de systèmes de ventilations au toit – Plan d'implantation et d'intégration Architecturale (PIIA), 2 chemin Gosford Nord

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud, la zone M25 est régie par un PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères relatifs aux bâtiments existants, présenté à l'article 4.2.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'accepter le projet tel que présenté sous condition que lesdits systèmes soient la même couleur que la toiture afin de s'harmoniser à celle-ci;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie de procéder à l'émission du permis.

ADOPTÉE

20190702-20

8.2 Permis de construction- Nouveau bâtiment complémentaire- Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA), 17 route 257 EST

Le conseiller Danny Fontaine déclare son intérêt à ce point à l'ordre du jour et mentionne aux membres du conseil qu'il s'abstiendra de prendre part aux délibérations.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud, la zone M28 est régie par un PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères relatifs aux bâtiments existants, présenté à l'article 4.2.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères relatifs aux nouveaux bâtiments, présenté à l'article 4.2.2 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'approuver la présente demande visant le changement de revêtement extérieur et la construction d'un garage sous condition que les travaux de réfection de la galerie face à la rue soient terminés et que la porte située à la droite de la maison soit sécurisée.;

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie de procéder à l'émission du permis selon les conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

8.3 Dépôt de la liste des permis émis et du rapport de l'inspecteur– juin 2019

La directrice générale dépose le rapport faisant état des permis émis ainsi que des dossiers traités pour le mois de juin 2019 préparé par l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie.

20190702-21

8.6 Offre de services complémentaires – Planification stratégique – volet urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud démarrera prochainement des travaux de développement stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique comprend un volet Développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère important de recourir aux services d'un urbanisme afin de s'assurer que ce volet soit couvert de façon professionnelle.

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par Consultant GTE le 12 juin 2019;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil mandate la firme Consultant GTE au coût de **1 700 \$ plus les taxes applicables.**

ADOPTÉE

20190702-22

8.7 Nomination – Comité de pilotage – Planification stratégique

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la personne suivante soit ajoutée à titre de membre du comité de pilotage pour les travaux de planification stratégique :

France Darveau, directrice générale – Développement Au pied du Mont-Ham

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

8.7 Dépôt du rapport annuel – Bibliothèque Ham-Sud

La directrice générale dépose le rapport 2018 de la bibliothèque de Ham-Sud préparé par le Réseau Biblio-Estrie

10 RESSOURCES HUMAINES

20190702-23

10.1 Embauche employé occasionnel – Hiver 2019-2020

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

DE procéder à l'embauche de Monsieur Jean Girard à titre de journalier à la voirie occasionnel selon les conditions entendues entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

20190702-24

10.2 Modification – Contrat de travail des journaliers à la voirie

*Il est proposé par Danny Fontaine
Et unanimement résolu*

D'autoriser les modifications des contrats de travail des journaliers à la voirie tel présentées aux membres du conseil.

ADOPTÉE

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

13 VARIA

20190702-25

13.1 Don de la médaille du lieutenant-gouverneur – Madeleine Lamoureux

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

D'accepter le don de la médaille du lieutenant-gouverneur – Madeleine Lamoureux effectué par Madame Lucie Pépin.

QUE la médaille demeure la propriété de Madame Pépin et que celle-ci lui soit remise sans frais si la Municipalité souhaite s'en départir.

ADOPTÉE

20190702-26

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à **21 h 05**.

ADOPTÉE

Serge Bernier

Marie-Pier Dupuis

Maire

**Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire